

COMMUNE DE FOUENCAMPS

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 27/06/2023
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 9

L'an 2023 le trois juillet, à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LECONTE Yves-Robert, Maire.

Présents : Mme Bénédicte BARBIER, Mme Flavie CAUCHETEUX, M François DORLODOT, Mme Jessica PICAVET, Mme Laure HENRY, M Yves-Robert LECONTE, Mme Agnès MACRET, Mme Sylvie MONTIGNY, M Guillaume SUEUR

Excusé(s) :

Absent(s) : M Guillaume COMBERIEN, M Thibault LENGLET

Pouvoir (s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M Guillaume SUEUR

1) Régularisation comptable trop perçu de dotations. (10/2023)

Décision modificative N°1

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615221 (011): Bâtiments publics	-1 000,00		
678 (67): Autres charges exceptionnelles	1 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative.

2) Ajout crédit espace ludique et sportif. (11/2023)

Décision modificative N°2

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2128 (21): Autres agencements et aménagement	3 500,00	021 (021): Virement de la section de fonctionnement	3 500,00
	3 500,00		3 500,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023): Virement à la section d'investissement	3 500,00		
615221 (011): Bâtiments publics	-3 500,00		
	0,00		
Total Dépenses	3 500,00	Total Recettes	3 500,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative.

3) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024. (12/2023)

La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024.

- Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la Ville.

APRES EN AVOIR DELIBERE : LE CONSEIL MUNICIPAL,

1.- autorise à l'unanimité le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Fouencamps

2.- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4) Questions diverses :

Somme numérique propose aux mairies un « pack mairie connectée » le conseil municipal décide d'adhérer à ce service numérique.

Séance levée à 21h

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à FOUENCAMPS
Le Maire, M Y-R LECONTE

Signature du secrétaire de séance :